

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-224/SG/CD rendant exécutoire la délibération n° 89/7eL du 19 février 1970 de la Commission permanente de la Chambre des Députés accordant à la Société d'Hydraulique, d'Assainissement et du Bâtiment la concession provisoire d'un terrain sis à: Djibouti Boulas.

n° 70-224/SG/CD

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
2 mars 1970

Numéro JO
n° 6 du 25/03/1970

Date du numéro
25 mars 1970

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 89/7e L du 19 février 1970 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas accordant à la Société d'Hydraulique, d'Assainissement et du Bâtiment, la concession provisoire d'un terrain, sis à Djibouti (Boulaos).